



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 A 20H

### 1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2020

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2°) Intercommunalité

#### **2.1 – Compte-rendu conseil communautaire du 22.07.2020**

Monsieur le Maire expose les principaux points évoqués lors du conseil communautaire du 22 juillet 2020. Pas d'observations particulières de l'assemblée.

Mme Peggy POTEREAU évoque la dernière réunion du comité de pilotage du CLS (Contrat Local de Santé). La problématique de pérennisation et/ou d'installation de praticiens sera le travail le plus important conduit à l'échelle du territoire et notamment sur Nieul.

#### **2.2 – Groupement de commande fournitures administratives : adhésion**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le groupement de commande relatif aux fournitures administratives arrivera à échéance le 1er janvier 2021.

Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement. La Communauté de Communes du Pays des Achards sera coordinatrice de ce dernier décomposé en 2 lots (papeterie et fournitures de bureau).

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour adhérer au groupement de commande relatif aux fournitures administratives,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir pour un montant maximum de 9 000€ HT sur 3 ans (1500€ HT sur le Lot « Papeterie » – 7 500€ HT sur le lot « Fournitures de bureau »).

### 3°) Finances – Ressources Humaines

#### 3.1 – SUBVENTIONS

##### 3.1.1 –Rénovation intérieure de l’Eglise St-Pierre : Sollicitation de la DSIL

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu’il est nécessaire de réaliser des travaux de restauration intérieure de l’église St Pierre. Ce projet pourrait bénéficier de l’aide de l’Etat à travers la DSIL complémentaire 2020 dans le cadre des projets visant à soutenir la préservation du patrimoine historique et culturel.

Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont exposés :

Prestations	Montant des travaux (HT)
Maîtrise d’œuvre et ingénierie	5 000€
Etanchéité - Cloisons	20 000€
Peintures intérieures	75 000€
Divers	10 000€
TOTAL	110 000€

Financements	Montant des participations
DSIL	55 000€
Autofinancement - Emprunt	55 000€
TOTAL	110 000€

Considérant que la commune de Nieul-le-Dolent souhaite mettre en place un projet de réhabilitation intérieure de l’église communale, il est envisagé de solliciter une aide de l’Etat au titre de la DSIL dont le fonds a été doté d’un milliard d’euros supplémentaires au titre de la relance économique consécutive à la crise sanitaire,

Considérant l’éligibilité de ce projet au titre de la DSIL 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et le montant des travaux présentés,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès des services de l’Etat en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 55 000€ correspondant à 50% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l’exécution de la présente délibération.

##### 3.1.2 – Programme de voirie en agglomération 2019 – 2021 : Sollicitation du Plan de Relance de l’investissement du Conseil Régional

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune investit particulièrement pour la réalisation d’aménagements urbains (voiries, liaisons douces, trottoirs...) opérationnels, esthétiques et favorisant le développement et la sécurisation des liaisons douces.

Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont exposés :

Prestations	Montant des travaux (HT)
Maîtrise d'œuvre et ingénierie	45 000€
Marché de travaux : aménagements de voiries des rues Le Pot et Gautron	255 000€
Marché de travaux : aménagements de voiries de la rue Agénor RAVON et prolongement sur RD73	150 000€
Marché de travaux : aménagements de voiries de la rue Arthur CHAUVET et prolongement sur RD36	125 000€
Marché de travaux : aménagements du carrefour espace commercial Clémenceau	225 000€
TOTAL	800 000€

Financements	Montant des participations
Conseil Départemental	35 000€
Conseil Régional	75 000€
Autofinancement - Emprunt	690 000€
TOTAL	800 000€

Considérant que la commune de Nieul-le-Dolent souhaite mettre en place un programme de rénovation et d'extension de la voirie en agglomération, il est envisagé de solliciter une aide du Conseil Régional au titre du programme de subvention intitulé « Pays de la Loire Relance Investissement Communal »,

Considérant l'éligibilité de ce projet à ce programme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et le montant des travaux présentés,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 75 000€ correspondant à 9,37% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### 3.1.3 – Point sur les subventions en cours

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'avancée des autres dossiers en termes de demandes de subventions :

- FFT Tennis - Club House : 10 800€ ont été attribués dans ce dossier dont la notification a été précisée au cours de l'été.
- FFT Tennis – rénovation court couvert : la notification de 3 000€ date de 2018. Des travaux complémentaires doivent être effectués pour le versement de la dite subvention (atténuation de la luminosité extérieure).
- FFF - Drainage du terrain de foot annexe : réponse négative de la Ligue, pas d'enveloppe supplémentaire à cause du COVID 19.
- CNDS – city stade : en attente de réponse à ce jour.
- Amendes de police Rues GAUTRON et le POT : Dans l'attente d'une réponse de l'ARD

Subventions à présenter lors d'une prochaine séance :

- Conseil Départemental : Contrat Vendée Territoires 2021 : l'ensemble des travaux de programmation urbaine pourraient être intégrés dans le cadre de cette sollicitation. Un arbitrage au sein de l'intercommunalité sera initialement mené.

### 3.2 – MARCHES PUBLICS

#### 3.2.1 – Marché de travaux d'aménagement au complexe sportif : avenant n°1

Monsieur le Maire précise qu'un avenant est nécessaire car des travaux modificatifs sont prévus :

Moins-value sur la mise en place de clôtures : - 2 924,25€ HT

Plus-value sur l'extension de l'aire de jeux en enrobé noir : 1 040€ HT

TOTAL = - 1 884,25€ HT

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant négatif présenté d'un montant de 1 884,25€ HT portant le montant total du marché à 179 115,75€ HT soit une diminution de 1,04%.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

#### 3.2.2 – Marché de maîtrise d'œuvre extension du Lotissement de La Martinière : approbation du marché

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été menée auprès de 3 bureaux d'études. Une seule réponse a été formulée. Il présente à l'assemblée le montant de l'opération et les missions principales.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la proposition du cabinet GEOUEST pour un montant de 21 650€ HT,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

#### 3.2.3 – Marché rénovation énergétique salle des fêtes : avenant n°1 lot Electricité

Dans le cadre de ce projet, un avenant s'avère nécessaire.

Objet de l'avenant : modifications et compléments d'équipements scéniques

Montant de l'avenant : 949,92€ HT

Nouveau Montant du marché : 15 849,92€ HT

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant présenté d'un montant de 949,92€ HT portant le montant total du marché à 15 849,92€ HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

## 4°) Urbanisme et Travaux

### 4.1 – Lotissement La Martinière : conventions SyDEV, Vendée Eau et Agence Routière Départementale

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ces travaux, plusieurs conventions à intervenir doivent être signées.

Une convention avec le SyDEV : réseaux électriques, éclairage public et poste de transformateur. Montant total de la participation communale estimée : 96 384€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'estimation du SyDEV avec un montant de participation communale à hauteur de 96 348€,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir et notamment la convention idoine.

Une convention avec Vendée EAU : programme AEP – travaux à hauteur de 19 135,32€ HT dont 11 481,19€ de participation communale (50% du HT).

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'estimation de Vendée EAU avec un montant total de travaux s'élevant à 19 135,32€ HT dont une participation communale à hauteur de 11 481,19€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir et notamment la convention idoine.

Vendée EAU : défense Incendie : le montant de participation s'élève à 37 550€ HT. Ce point sera rediscuté lors d'une réunion de coordination le 15.09.2020.

Une convention avec l'Agence Routière Départementale : convention précisant les conditions d'accès et de desserte sur RD 73.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la convention technique proposée par l'Agence Routière Départementale
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir et notamment la convention idoine.

### 4.2 – Pôle LHOTELLIER : avenant convention foncière

Pour rappel, la commune a signé en 2015 avec l'EPF une convention de maîtrise foncière pour le site « Pôle LHOTELLIER » anciennement entreprise Jacques LAURENT. Les marchés de travaux sont en cours. Aussi, l'engagement financier de ceux-ci est supérieur à l'attendu.

Il convient donc de réaliser un avenant majorant le plafond de l'engagement financier à 1,9 Million d'€ contre 1,2 Million d'€ initialement. De plus, la durée de la convention est fixée à 7 ans car les travaux engagés sont plus longs que dans la convention initiale.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière entre l'EPF et la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir et notamment la convention idoine.

### 4.3 – Rue Agénor Ravon : effacements des réseaux – estimation du SYDEV

Cette rue est la dernière de l'enveloppe urbaine qui n'a pas bénéficié de l'effacement des réseaux aériens.

Dans une logique d'aménagement de la route de St-Avaugourd avec le développement de lotissements d'habitations en continuité de cette rue, il apparaît opportun de réaliser cette opération prochainement.

Le SyDEV a présenté une estimation financière du coût de l'opération dont le montant s'élève à 474 243€ HT dont 150 661€ de participation communale.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'estimation du SyDEV dont le montant total des travaux s'élève à 474 243€ HT avec un montant de participation communale à hauteur de 150 661€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir et notamment la convention idoine.

### 4.4 – Point sur les travaux en cours

**Programme de voirie en agglomération « Rues Le POT et GAUTRON »** : Didier CHATEIGNER précise que la consultation relative au marché d'aménagement de voirie a été publiée. Le conseil municipal approuvera ce marché de travaux lors de sa prochaine séance.

Au niveau de la signalisation horizontale et verticale des devis sont en cours.

**Milieu Rural** : Sébastien MIGNE précise que des devis sont en cours concernant la réalisation de travaux de réfection et d'entretien des chemins ruraux. Le curage des fossés est également à l'étude.

**Complexe sportif - clôtures du terrain de foot** : Didier CHATEIGNER précise que les clôtures et pare-ballons seront installés début octobre 2020.

## 5°) Questions diverses

### 5.1- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz Sorégies

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la société Sorégies doit s'acquitter annuellement de la RODP selon la formule suivante :  $[(0,035 \text{ €} * Ld) + 100\text{€}] * \text{Coeff d'indexation}$

Coefficient d'indexation = 1,26 en 2020

Ld = longueurs (m) des canalisations de distribution = 7744 m

Donc la RODP au titre de l'année 2019 s'élève à  $= [(0,035 * 7744) + 100] * 1,26 = 467,51 \text{ €}$

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour un montant de redevance d'occupation du domaine public gaz de 467,551€ au titre de l'année 2019,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

## 5.2 – Convention de mise à disposition du Cercle auprès du Conseil Départemental dans le cadre de « pARTage en Scène »

Monsieur le maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif pARTage en Scène sollicite le prêt gracieux de la salle du Cercle pour des spectacles éducatifs à destination des cycles 3 des écoles primaires du canton et des cantons limitrophes. Spectacle proposé : « Musique pour les Drôles » avec le groupe MAESTRO avec le théâtre du Bocage les 2, 3 et 5 décembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **DELIBERE** favorablement pour le prêt gracieux de la salle du Cercle aux services culturels du Conseil départemental les 1, 3 et 4 décembre 2020 dans le cadre de l'opération « pARTage en Scène »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce prêt.

## 5.3 – Rapport des commissions

\* **CME** : les élections du CME se dérouleront le 3 octobre 2020. Carine BOMPERIN précise que les CM des 2 écoles ont réalisé la visite de la Mairie et de ses services récemment.

\* **Espaces Verts** : Emmanuel FERRE précise que la commission s'est réunie sur plusieurs sites afin de voir concrètement l'implantation de fleurissements sur de nouveaux espaces verts. Certains devis sont en cours d'élaboration.

\* **Associations** : Didier FRUCHET indique qu'un travail important sera réalisé auprès des associations utilisatrices de bâtiments municipaux. Des conventions d'occupation seront proposées afin de bien déterminer les contours de l'utilisation des différentes salles mises à disposition.

## 5.4 – Rentrée scolaire

Effectifs au 01/09/20	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ecole Publique	113	110	116	113	115	110
Ecole Privée	192	184	187	174	175	160
Totaux	<b>305</b>	<b>294</b>	<b>303</b>	<b>287</b>	<b>290</b>	<b>270</b>

\* **Restaurant Scolaire** : plusieurs recrutements au cours de l'été suite à des départs en retraite ou changement d'orientation de certains agents. 230 rationnaires le 1<sup>er</sup> jour, chiffre en baisse correspondant à la baisse des effectifs scolaires.

## 5.5 – Indemnités de déplacement des agents par vélo

Monsieur le Maire propose d'appliquer à la commune le choix réalisé par le conseil communautaire de décembre 2019 sur le versement d'une indemnité kilométrique Vélo. Ce point requiert un passage en Comité Technique préalablement pour avis.

\* **Prochain Conseil Municipal** : mardi 13 octobre à 19h30